

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 7-2023

du lundi 4 décembre 2023

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 55

Excusées : 14

Retard : -

Absents : 2

Démissions : 1

Future admission : 3

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. **Préavis N° 14-2023 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle.**

VOTE : C'est par 20 voix pour que le préavis est renvoyé à la séance du Conseil communal du 11 décembre 2023.

10. **Préavis N°16-2023 au Conseil communal : Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative destinée aux femmes dans l'espace public.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 16-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. de porter, au budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Prilly, un montant de CHF 33'000.- au compte 3185.000-7190 ;

VOTE : C'est par 35 voix pour, 21 voix contre, moins 1 abstention que les conclusions du préavis no 16-2023 sont acceptées.

11. **Préavis N°17-2023 au Conseil communal soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos.**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 17-2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la vente des bâtiments scolaires primaires et des toits photovoltaïques sis sur les bâtiments scolaires secondaires à l'Asigos pour le montant de CHF 2'296'380 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre y.c. le morcellement des parcelles indiquées

dans le présent préavis en annexe 5 et à signer, devant notaire, les actes de droits distincts et permanents mentionnés en annexe 5 ;

3. de comptabiliser les prix de vente au crédit des comptes d'investissement concernés selon l'annexe 6 et d'enregistrer les gains comptables au crédit du compte Recettes exceptionnelles portant le numéro 4399.100 section 5120 Bâtiments primaires et section 5210 Bâtiments secondaires, respectivement ;
4. de prendre note que les modifications aux niveaux des charges et revenus des comptes de fonctionnement sont déjà intégrées dans les budgets 2023 et 2024 de la Ville.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions du préavis no 17-2023 sont acceptées.

12. Préavis N°19-2023 au Conseil communal relatif à l'adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°19-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. décide d'adhérer à l'entente intercommunale au sens des art. 110 à 110d de la Loi vaudoise sur les Communes sous l'intitulé "Communauté touristique de la région lausannoise" à compter du 1er janvier 2024.
2. adopte la Convention intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise du 1er janvier 2008.
3. adopte le règlement intercommunal sur la taxe de séjour du 1er janvier 2022.

VOTE : C'est à une large majorité que les conclusions du préavis no 19-2023 sont acceptées.

12. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Blaise Drayer « Urgence humanitaire en Palestine »

13. Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli « Le réfectoire de St-Etienne (7p-11s) parvient-il à accueillir tous les élèves souhaitant y manger ? »

14. Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli
« Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures à la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et du travail pour les collaborateurs.trices ? »
15. Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli
« Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ? »
16. Motions, postulats, interpellations et projets.
17. Questions et divers
18. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 23h49